

Image not found or type unknown



## On a porté plainte contre moi

Par **Vaiana Opuu**, le **15/01/2017 à 22:23**

Bonjour,

J'ai 18 ans. J'ai un petit problème. Mon ex copain à soi-disant porté plainte entre autre pour atteinte à la vie privée contre moi. Je voulais savoir, est-ce que si il a envoyé une photo de sa copine nue à une amie amie à moi qui me l'a envoyée et que j'ai envoyé à cet copine à mon ex pour quelle sache ce ce qu'il fait, fait une atteinte à la vie privée ? Et qu'est-ce que j'encours ? J'ai trop peur.

Merci.

Par **Visiteur**, le **16/01/2017 à 00:15**

Bonsoir,

C'est bien lui qui a envoyé cette image à VOTRE copine ?  
Ce n'est pas VOUS qui avez fait ce cliché ?

Soyez tranquille.

Par **Vaiana Opuu**, le **16/01/2017 à 00:17**

Non moi je n'ai fais que le transmettre à la fille qui était sur la photo pour qu'elle le sache.

Par **Visiteur**, le **16/01/2017 à 00:22**

Soyez tranquille, mais sachez que cela fait partie du gros problème que posent les réseaux sociaux. Le narcissisme exacerbé des gens les poussent à diffuser trop d'images de proches et trop leur image !

Par **Vaiana Opuu**, le **16/01/2017 à 00:24**

Merci beaucoup ! Vraiment.

Par **Visiteur**, le **16/01/2017** à **00:39**

Pour terminer, faites cette expérience.

Tapez votre nom sur G....., puis sur images...

Le monde entier peut connaître ceux qui s'affichent partout et il n'y a pas que des gens sérieux et honnêtes.